

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)



A quoi sert la VAE ?



Accéder à une formation supérieure ou se présenter un concours



Obtenir une certification officielle (diplôme, certificat de qualification professionnelle)



Faire reconnaître son expérience et ses compétences



Accéder à une promotion



Changer plus facilement d'emploi

La VAE en pratique

1 an d'expérience minimum

Pas de limite d'âge

Toutes nationalités

La certification obtenue est la même que celle acquise par une formation qualifiante. La VAE nécessite donc une implication et une motivation durant 6 à 12 mois

Modalités de financement

Pour les demandeurs d'emploi :

Compte personnel de formation (CPF), Région, Pôle Emploi

Pour les salariés :

Compte personnel de formation (CPF), Employeur, Opérateurs de compétences (OPCO) pour les entreprises de -50 salariés.



Comment se déroule une VAE ?

Le/la conseiller.e VAE Elycoop vous accompagne et vous oriente sur toutes ces démarches !



Je constitue un dossier et je le dépose auprès de l'organisme certificateur

Je dois transmettre mon dossier de validation à l'organisme certificateur pour évaluation par le jury

Je reçois par courrier la décision du jury : validation totale, validation partielle, refus de validation.

Selon la réponse, je suis les recommandations pour obtenir la validation totale.



Je dois trouver la certification qui correspond à mon expérience

Si mon dossier est accepté, je dois décrire mes activités et mes compétences dans mon dossier de validation

Je m'entretiens avec un jury qui vérifie que les acquis correspondent aux aptitudes, connaissances et compétences du diplôme envisagé



Pourquoi choisir Elycoop formation ?

Elycoop Formation est un organisme de Formation qui a 21 années d'expériences dans tous les champs de la formation professionnelle (actions de formation, VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et un centre de Bilan de Compétences. L'organisme est Datadocké depuis 2017 et est certifiée Qualiopi depuis le 27/07/2021.

Vous êtes accompagné par des professionnels aguerris de la VAE. Nos critères pour l'exercice du métier sont exigeants (formations et expériences en RH...)



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Actions permettant de valider des acquis de l'expérience

Notre organisme de formation propose plusieurs intervenants à rencontrer pour vous accompagner dans la VAE.

A vous de choisir !

FERNANDES Maryvonne : 06 18 03 82 11
VILMIN Catherine : 06 72 32 27 31

maryvonneperrinfernandes@gmail.com
catherine.vilmin@gmail.com